ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 24847

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur les réformes qui ont été engagées dans son ministère à la suite de la circulaire du Premier ministre en date du 29 février 2008, concernant l'application des lois. Il souhaite en particulier avoir des informations sur la structure mise en place au sein de son ministère pour coordonner le travail d'application des lois.

Texte de la réponse

Par circulaire du 29 février 2008, le Premier ministre a demandé qu'au sein de chaque ministère soit désignée une structure à laquelle serait dévolue la responsabilité de coordonner le travail d'application des lois. Pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est la direction des affaires juridiques qui a été chargée d'apporter son concours à la programmation des décrets d'application des lois et d'assurer le suivi de cette programmation, comme elle le fait également pour le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24847
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4827
Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6970